

Le projet présenté s'élevait à 19.592,00 frs.
 Le Conseil Municipal approuve le projet dans tous ses détails,
 Autorise et donne pouvoir au Maire de signer le Marché de gré à gré
 consistant les travaux à la Compagnie Française des Pontons et Bitumes
 avec l'application des prix et du système obtenu à l'adjudication du 22 mai
 1963, comme à Hoston pour des travaux identiques.

Le rabais obtenu était de 4%. Le montant du marché est alors
 de 48.904,80 frs.

La C.^e L. C. B. qui a donné satisfaction dans la commune
 pour d'autres travaux, a accepté ces conditions par délibération le 16 mai 1964
 le financement des travaux sera assuré par l'emprunt approuvé le 28-10-63
 Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir approuver le dit projet.

Délibéré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 fixe comme suit, les subventions versées par la commune, aux
 divers organismes, pour l'année 1964.

Sol: La Caisse des écoles	700,00
Sociétés de chasse site "La Dame de Beauregard"	120,00
" " site "La St Hubert de Meynans"	120,00
L'Association des Maies du Canton de Bomy-d.-Vierge	550,00
L'Institut Pasteur à Lyon	10,00
Centre Anticancerieux Henri Bernard à Lyon	20,00
Sté de secours mutuels des Ayants des Carans	5,00
" " " " des Ports-et-Coraines	5,00

7030,00

Séance du 2 mai 1964

20 h 30 sous la Présidence de M. Bellef. Maire
 Présents: Charney M., Benistant M., Benistant N., Delage
 Guibaud, Matras, Mottet G. et Charney H.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet du programme 1964
 relatif à l'aménagement des chemins ruraux, tel qu'il avait été prévu
 par la commission des travaux.

Le détail estimatif établi par Monsieur l'Ingénieur des T.P.E. comprend
 la transformation de chaussées en gravier, en chaussées revêtues, en une
 longueur de 6.800 mètres environ.

Le montant total de la dépense s'élevait à 80.500,00 frs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le devis estimatif établi par M. l'Ingénieur, demande que les travaux
 soient entrepris sous délai et sollicite une subvention pour le financement
 des travaux -

Travaux de remise en
 état des chemins ruraux
 Marché de gré à gré
 avec la C.^e L. C. B.

expédier à l'Ingénieur le 15-4-64

Subventions diverses

expédier le 23 avril 64
 approuvé le 24 avril 1964

Travaux sur les
 Chemins Ruraux
 Programme 1964

expédier approuvé à M.
 l'Ingénieur le 5 mai 1964

celles affectées
 de l'inde-
 munié ou-
 tes du
 5,00
 2,50
 24,00
 17,00
 24
 du trait-
 7^{me} édico
 20,00
 2,77
 0,00
 0,00
 0,00
 0,00
 1,00
 0,00
 août
 dans
 nées

Séance du 4 juillet 1964

L'an mil neuf cent soixante quatre, et le quatre juillet 1964 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Bellefleur Raoul.

Étaient présents: Benstant N. Benstant M. Mottet M. Chaumy, Deloye, Guibaud, Matras et Mottet J.

Le Conseil Municipal:

Compte de gestion exercice 1963

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 63 le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 1963. Considérant que les opérations paraissent régulières, Délibère:

1^o - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 1963 au 31 décembre 1963. y compris celles relatives à la journée complémentaire; fixe comme suit le total des soldes figurant au compte à la clôture.

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	Débiteurs	Crediturs	Débit	Credit	Débiteurs	Crediturs
Chap. 1 - 2	2157134,24	2149269,46	98601,33	56978,01	49488,15	
Chap. 4	6817,36	29627,11	50944,60	41274,22		13139,37
Chap. 5	77255,38		181968,61	204150,37	55073,62	
" - 6.78		62310,47	83431,17	112543,11		91422,41
Totaux	2241206,98	2241206,98	414945,71	414945,71	104561,78	91422,41

2^o - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1963, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires annexes:

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	mandats émis	titres émis	Déficits	Excédents
Section Ordinaire	-	62310,47	83431,17	112543,11		91422,41
" extra-ordinaire	2157134,24	2149269,40	98601,33	56978,01	49488,15	
Totaux	2157134,24	2211579,87	182032,50	169521,12	49488,15	91422,41

Budgets effectués
le 25 juillet 1964
approuvé le 9-9-64

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations comme suit:

total des soldes repris au début de la gestion	82,50
total des opérations constatées au cours de la gestion	329,50
total des soldes à la clôture de la gestion	411,00

41.934,25

Declare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1963, par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Compte exercice
approuvé
Section Ordinaire
" extra-ordinaire

29 juillet
du
approuvé
Indice
et de
approuvé

Audit

Le Conseil Municipal: Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 1963, les autorisations qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de litres de recettes et des mandats, le compte d'administration dressé par le Maire accompagné du compte de gestion du Receveur.

Considérant que M. Belly, Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 1963, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes:

Compte Administratif
exercice 1963

approuvé le 25-7-64
approuvé le 9-9-64

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Litres émis	Déficits	Excédents
Section Ordinaire	-	62310,47	83431,17	112543,11	-	91422,41
" extraordinaire	2157134,24	2249269,40	98601,33	56978,01	49488,16	-
Totaux -	2157134,24	2211579,87	182032,50	169521,12	49488,16	91422,41

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
Declare toutes les opérations de l'exercice 1963 définitivement closes et crédits annulés.

Audit

Monsieur le Maire communique au Conseil, le recueil des actes administratifs n° 7 du 15 Avril 1964, relatif à la rémunicipalisation des collectivités locales:

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal est d'accord pour le rajustement du traitement du secrétaire, d'après le nouveau barème, à compter du 1^{er} Avril 1964, au 7^{em} échelon à raison de 25 heures de travail hebdomadaire:

soit $\frac{13115 \times 25}{45} = 7286,11$ frs par an

Audit

Après avoir pris connaissance du recueil des Actes Administratifs n° 8 du 2 mai 1964, relatif au nouveau tarif de l'indemnité de fonctions des Maires et de Adjoint. Le Conseil Municipal fixe cette indemnité suivant les indices mentionnés au 5^{em} échelon, soit à compter du 1^{er} Avril 1964:

Pour le Maire = 1054,00
Pour l'Adjoint = 527,00

rapportement du salaire
du secrétaire

approuvé le 27 août
approuvé le 28 août 64

Indemnité de fonction
du Maire
et de l'Adjoint

approuvé le 27 août
approuvé le 28 août 1964

30 août 1964

Dudit

Monsieur le Maire expose au Conseil que le juge des comptes a demandé la réimputation à la section extraordinaire en gestion courante d'une recette inscrite à tort à la section ordinaire du compte de l'exercice 1962, conformément à l'instruction du Ministère de l'Intérieur N° 11 ant. 121-16.

Régularisation
Compte antérieur

Observations de l'inspecteur des comptes de gestion 1962
exposé Préfecture le 14-9-64
approuvé le 15-9-64

Il invite le Conseil à délibérer sur cette régularisation affectant une recette de 9.945,00 frs, subvention versée par la Région Départementale scolaire pour travaux aux écoles, et passé à tort au C/ - 737.

Après avoir délibéré, le Conseil donne à M. le Maire, les autorisations budgétaires pour opérer cette régularisation, savoir :
- Recette de 9.945,00 au C/1055, Subvention d'équipement,
- Dépense de 9.945,00 frs au C/821, excédent ordinaire capitalisé.

Dudit

Monsieur le Maire expose au Conseil que le juge des comptes a fait connaître, que les dépenses d'amortissement réglées au compte 16, section extraordinaire, fasse l'objet d'un prélèvement sur les recettes ordinaires, conformément à l'instruction du Ministère de l'Intérieur N° 11 ant. 121-16. Il serait souhaitable par la même occasion, de couvrir le déficit extraordinaire qui apparaît en fin de gestion de l'exercice 1962. Il invite le Conseil à délibérer sur cette régularisation affectant une dépense de 49.488,15.

Régularisation
Comptes antérieurs

exposé Préfecture le 14-9-64
approuvé le 15-9-64

Après avoir délibéré, le Conseil donne à M. le Maire les autorisations budgétaires pour opérer cette régularisation, savoir :

Recette de 49.488,15 au C/115, prélèvement sur recettes ordinaires,
Dépense de 49.488,15 au C/821, prélèvement 1^{er} dépenses extraordinaires

Dudit

Monsieur le Maire expose au Conseil que le juge des comptes a demandé la réimputation à la section extraordinaire en gestion courante, d'une dépense inscrite à tort à la section ordinaire du compte de l'exercice 1962, conformément à l'art. 585-2 de l'instruction Intérieur finances du 10-11-54. Il invite le Conseil à délibérer sur cette régularisation affectant des paiements s'élevant à 501 francs suivant détail ci-après :

Régularisation
Compte antérieur

exposé Préfecture le 14-9-64
approuvé le 15-9-64

Mandat n° 254, out 607, exercice 1962, Pétranie Pillot, 501,00 frs
Après en avoir délibéré, le Conseil donne à M. le Maire, les autorisations budgétaires pour opérer cette régularisation, savoir :
Recette de 501,00 frs au compte ~~2142~~ 807, produits des exercices ant.
Dépense de 501,00 frs au compte 3142, matériel et mobilier d'enseignements.

Virements de Credits
approuve le 1-10-64

M. le Maire demande au Conseil d'approuver un virement de
credit de la somme de 1,40 de chapitre 669 au chapitre 82/674
Le C. M. approuve cette operations
25-10-64 Judic

Virement de Credits
approuve le 2-11-64

M. le Maire demande au C. M. d'approuver l'ouverture de credit
pour travaux effectués à l'école de Meymann art 231 de la section extraordinaire
par un prélevement de la somme de 1000,00 de l'article 660 de la
section ordinaire -

25 octobre 1964

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. Bellef R.
Présents: Chany M., Bimstant N., Motlet M., Delage, Chany M.
Matras, Guibaud, et Motlet G.

Revision des listes electorales
Designation des delégués
approuve le 14-11-64

Le Président expose qu'en conformité des lois et règlements en vigueur
le Conseil doit procéder à la designation des delégués chargés de la revision
de la liste electorale -

A Beauregard - M. Bimstant N. à Meymann M. Guibaud Maxime
Delégués chargés de juger les réclamations
Section de Beauregard: Chany Marcel et Bimstant M
Propositions des delégués de l'Administration dans les commissions chargés
de la revision des listes electorales -

- Pour Beauregard - Blache Aime
- Meymann - Propositions de 3 electeurs -
- 1. Motas Lucien à Meymann Villard Honore
- 2. Massonne Gaston "
- 3. Pouch Oreste "

Judic

Virements de credits
approuve le 26-11-1964

M. le Maire demande au Conseil d'approuver une demande
de virement de Credit de l'art 669, de jeuz impousses,
ceuz art. insuffisants designés ci dessous d'un montant de 340,00
1. à l'art. 16, remboursement d'impunt = 200,00
2. " 671, paiement des interets = 40,00
Soit une somme totale à prélever à l'art 669 de = 340,00

Judic

Indemnité de fonction
du Maire et de l'Adjoint
approuve le 12-12-1964

Perceue du 28 novembre - manque Bimstant N. et Motlet G.
Après avoir pris connaissance de recueil des acts administratifs
n° 21 du 16 novembre 1964, relatif aux nouveaux taux de l'inde-
mnité de fonction des Maires et Adjoints, le C. M. fixe cette inde-
mnité suivant les indices mentionnés au dit recueil:
Pour le Maire, à compter 1^{er} juillet 1964 = 4265,00
" " " 1^{er} octobre " = 1290,00

2^o - Pour l'adjoint, à compter du 1^{er} juillet 1964 : 633
" " " " 1^{er} octobre " : 645

Judic

Congés payés aux gerants de
Cabine téléphonique.

approuvé le 31 ~~juin~~ 1964
Reçu

M. Le Maire rappelle au C. M., que les gerants de
cabine téléphonique ne peuvent s'absenter, même le dimanche matin
et de ce fait ne peuvent prendre des congés payés, il propose que
ceux-ci leur soient payés.

Le C. M., après un avis délibéré, est d'accord pour payer
aux gerants de cabine téléphonique, 15 jours de congés au taux de
1, 80 par jour.

Judic

Remise en état des chaussées
des chemins ruraux

2 exemplaires et marché
approuvés à l'Unanimité
le 15-12-1964

M. Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de ~~marché~~
programmé 1964, de remise en état des chaussées des chemins ruraux à
ville adhérent. Pour l'exécution de ces travaux une fourniture de produits hydro-
carbonés est nécessaire. M. Le Maire soumet au conseil le marché de
gré à gré présenté par la société des Pétroles Shell-Berre, concernant
cette fourniture, s'élevant à Dix neuf mille frs.

M. Le Maire précise que les prix sont ceux en vigueur, départ de la
raffinerie Berre - l'Étang pour cut-back en vase.

M. Le Maire propose à l'assemblée de voter ces propositions et deman-
de l'autorisation de signer le marché à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Vu le programme des travaux de remise en état des chemins ruraux à
exécuter en 1964 ; Entendu les explications de M. Le Maire,

Vu l'avis des commissions ;

Considérant, que pour la remise en état des chemins, une fourniture
de produits hydrocarbonés est nécessaire ;

Accepte de passer avec la S^{te} Shell-Berre un marché de four-
niture de cut-back pour un montant de 19.000 frs oo.

Autorise et donne tout pouvoir à M. Le Maire pour signer le marché
à intervenir et tous documents s'y rapportant, ordonnant les dépenses,
en vue d'une bonne réalisation des travaux ;

Dit que les crédits nécessaires au financement de la décaisse susvisée
seront prélevés à l'art. du budget extraordinaire de la commune.

Sollicite l'approbation par Monsieur le Préfet, de la présente délibéra-
tion, ainsi que des pièces annexées,

[Signatures]
M. Le Maire
M. Le Procureur
M. Le Secrétaire
M. Le Préfet

Ramassan
à Bea
Demande
de libération app
" approuv

Remunér
du collect
de libération
approuv

Seance du 22 decembre 1964

L'an mil neuf cent soixante quatre, le 22 decembre à 20 heures, le Conseil Municipal, regulierement convoque, s'est reuni dans la salle des seances sous la presidence de M. Bellec Paul Maire etait present: Chanzy M., Binstant M., Binstant N., Mottet M., Chanzy H. Delage, Mathas et Guibaud.

Monsieur Chanzy Marcel, Adjoint au Maire, representant la section de Beauvillard, expose au Conseil, que 5 enfants de la section frequentent les lycées de Romans, ce qui oblige les parents à conduire ceux-ci, soit à Romans, soit à Rochefort-Laurson via exister le passage de la Regie Departementale pour le ramassage des enfants, les lundis pour la rentrée et le samedi pour le retour.

Après une entente avec le Directeur de la Regie Departementale, celui-ci accepterait de prolonger sa tournée, les lundis et samedis, jusqu'au village de Beauvillard, moyennant une subvention communale de 200,00 pour l'année scolaire (3 trimestres).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est d'accord pour le passage du car de la Regie pour le ramassage des enfants à Beauvillard, le lundi et le samedi.

Note la somme de 120,00 frs, pour les 2^{es} et 3^{es} trimestres de l'année scolaire, soit du 4^e janvier prochain au 20 juin 1965.

Demande que cette subvention soit versée à la Regie Departementale dès l'approbation, par Monsieur le Prefet de la Drome, du budget primitif 1965 et de la présente délibération.

Budget

Monsieur le Maire communique au Conseil, le recueil des actes administratifs n° 22 du 1^{er} decembre 1964, relatif à la rémunération du personnel des collectivités locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est d'accord pour le rajustement du traitement du secrétaire, d'après les nouvelles barèmes, à compter du 1^{er} octobre 1964, au 7^e échelon, à raison 25 heures de travail hebdomadaire, soit: soit $13.270,00 \times 25 = 7427,77$ par an.

Pour les autres employés à compter du 1 ^{er} janvier 1965 - Garde	= 1140,00
Gerants de Calme téléphonique (12 x 660)	1320,00
Gardeur de curil (2 x 240)	480,00
Balayage de classes (3 trimestres scolaires) 3 classes x 210,00	1260,00
Balayage et entretien de la Maire	280,00

Ramassage des enfants à Beauvillard
Demande de Subvention

Deliberations expedies le 28-12-64
" approuvées le 22-1-1965

Remuneration du personnel des collectivités locales

Deliberations expedies le 28-12-64
approuvées le 15 janvier 1965

Seance du 30 janvier 1965

Le soir, à huit heures cinquante-cinq, de haute ferveur à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Belley, Maire,

Étaient présents : Chamy M., Boustaut N., Motlet M., Chamy H., Motlet G., Mathias et Guibaud.

Monsieur le Maire expose au Conseil, qu'il y a lieu de régulariser la situation comptable du Receveur Municipal de la Caisse des écoles :

De les dons reçus au compte 729 de 275, 00, destinés à la Caisse des écoles et non prévus au budget, ainsi que le report de l'exercice antérieur, qui se monte à la somme de 492, 56, d'envisager l'ouverture d'un crédit au compte 607 de 561, 00.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, est d'accord pour l'ouverture d'un crédit de la somme de 561, 00, au compte 607.

Budget

Budget Prévisionnel de 1965, approuvé et
adressé à la Préfecture le 6 février 1965

Budget

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le programme 1965, de remise en état des chaussées des chemins ruraux, a été arrêté : Pour l'exécution de ces travaux un marché de gré à gré doit être passé.

M. le Maire soumet au Conseil, un projet de marché de gré à gré à passer avec la Compagnie Lyonnaise de Foudroy et Bitumes, concernant ces remises en état et s'élevant à seize mille neuf cent quatre vingt-dix francs.

Il précise que les prix sont ceux pratiqués dans la commune pour des travaux identiques depuis 1961.

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir ces propositions et demande l'autorisation de signer le marché de gré à gré à intervenir.

Le C. M., Après en avoir délibéré,

Approuve l'offre présentée par la société C. L. C. B., pour la remise en état des chemins ruraux, et autorise M. le Maire à approuver le marché à intervenir :

Demande d'ouverture
de crédit

exposée le 2-2-1965

approuvée le 15-2-65

Remise en état des chaussées
des chemins ruraux,
Marché de gré à gré

Just
Mu
Elect
et c

Dit que les dépenses seront imputées sur la section extraordinaire du budget primitif, et qu'un crédit de 20,000,00 frs est prévu à cet effet.

~~M. Clément~~
~~M. Clément~~
M. Clément
M. Clément
M. Clément
M. Clément
M. Clément

R. Pelley

Séance du 20 mars 1965

Procès-Verbal
de l'élection d'un Maire et d'un Adjoint

L'an mil neuf cent soixante-cinq, le vingt mars, à vingt heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quatorze mars 1965, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 24 et 59 du code d'administration communale.

Étaient présents MM. les Conseillers municipaux :
Belle, Paul, Delage Aimé, Champey Louis, Mottet Germain,
Mottet Lucien, Champey Louis, Fenel André, Mottet Marc,
Charasson Gilbert, Morcon Pierre et Doyon Jean

La séance a été ouverte sous la présidence de M^r Mottet Germain, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM. Belle Paul, Delage Aimé, Champey H. Mottet Germain, Mottet Lucien, Champey Louis, Fenel André, Mottet Marc, Charasson Gilbert, Morcon Pierre et Doyon Jean dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

M^r Mottet Germain, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Mottet Lucien

Élection du Maire

Le Président après avoir donné lecture des art. 58-59 et 62 du Code d'Administration communale, a invité le Conseil à procéder

Installation du Conseil
Municipal et
Élection du Maire
et de l'Adjoint

à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues par l'art. 58 de l'acte d'administration communale.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis comme au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dévouement a donné les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11.
à déduire bulletins nuls (blanc)	<u>1</u>
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	5
Crit. obtenue, M ^r Belley Raoul	10

M^r Belley ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Election de l'Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de M^r Belley élu Maire, à l'élection de l'Adjoint.

Le dévouement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11.
à déduire bulletins nuls (blanc)	<u>1</u>
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	10
Crit. obtenue = M ^r Mottet Mare	10 voix

M^r Mottet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint.

Audit

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les nouveaux délégués chargés de la gestion des diverses commissions, soit :

Commission administrative du Bureau d'Aide Sociale :

- Secteur de Meymaux : Delage, Curie et Mottet Germain
- " de Beauregard : Mottet Mare et Moreon Henri

Commission administrative scolaire :

- à Meymaux : Puel et Champy Louis
- à Beauregard : Charasson Gilbert et Doyon

Commission des Travaux communaux :

- à Meymaux : Champy Louis et Puel
- Beauregard : Charasson et Doyon

Commission chargée du contrôle des finances et contributions Directes

- à Meymaux : Président : Belley
- Beauregard Commissaires titulaires :
 - Champy H.
 - Delage A.
 - Doyon
 - Benistant Noruni
 - Smarad
 - Puel
 - Charasson
 - Mottet G.
 - Beau
- Commissaires suppléants :
 - Benistant A.
 - Moreon Puri
 - Mottet Jean
 - Barret Louis
 - Mottet Mare
 - Champy René
 - Robin Albert
 - Chatelin

Délégués des Diverses Commissions

8 de Bide

au Président

11.
1
10
5
10

approuvé à Valence le 30-3-1965

approuvé à Valence le 30 mars 1965
Vu à Valence le 3-4-65

us la

11.

1

10

Location d'un logement disponible à l'école de Beaugayard.

Vu et approuvé à Valence le 14 avril 1965

vaux

de Bous

Director

Location du presbytère désaffecté de Beaugayard.

approuvé à Valence le 2e mois 1965

man
ha
ln

Commission administrative chargée de la révision des listes électorales

Délégués chargés de dresser le tableau rectificatif : Beaugayard - Mottet Marc
Meymaux - Chamey Heuri

Commission chargée de juger les réclamations : Beaugayard - Morelon Pierre
Meymaux - Mortas Lucien

Délégués du Syndicat Intercommunal des communes de Bochefort - Sausson -

Délégués titulaires = Charasson et Pirel

" suppléants = Mottet M. et Mortas - + Chamey H.

Délégués du Syndicat Intercommunal d'Électrification de Beaugayard Bas

Président du syndicat - Chabat - Délégué titulaire - Bellef

" suppléant - Chamey H.

Dudit

Monsieur le Maire communiqué au Conseil Municipal, la réponse de M. le Préfet, relative à la demande de location du logement disponible à l'école de Beaugayard, par suite de la suppression d'une classe dans cette section.

Il expose que Monsieur le Préfet accorde l'autorisation demandée sous certaines conditions : 1° le locataire devra s'engager à libérer les lieux sans délai, si l'ouverture d'une nouvelle classe est envisagée 2° l'accès de cet appartement devra être totalement indépendant des locaux et dépendances scolaires.

Le C. M., après en avoir délibéré,

Considérant que ces conditions ont été acceptées, et que l'ouverture d'un accès à ce logement, afin de l'isoler des locaux et dépendances scolaires, a été envisagée par le promoteur,

Autant Monsieur le Maire, a établi et a signé le bail mentionnant les conditions ci dessus, et propose de fixer le prix de la location à cent frs (100,00) par mois.

Suront les signatures

Dudit

Monsieur Mottet, Adjoint, représentant la section de Beaugayard expose au C. M. que le presbytère désaffecté de cette localité, dont la location avait été remis en état en 1960, en vue d'y loger le cantonnier communal et sa famille, n'a finalement pas été occupé par celui-ci, le trouvant mal situé et trop peu ensoleillé. Actuellement un étudiant, désirerait le louer pour y retirer sa famille pendant la saison d'été et le prendrait en location l'année complète.

Le C. M., après en avoir délibéré,

Considérant que ce logement est inoccupé après avoir été restauré, qu'une location compenserait les frais engagés et amènerait une famille dans la localité pendant la saison d'été. Demande à Monsieur le Préfet d'approuver la présente de libération et autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer un bail avec le demandeur.

Monsieur le Maire souligne que certains clauses pourraient être mentionnées dans le bail, quant à la reprise du logement, et sur la remise d'une pièce au rez-de-chaussée, laissée à la disposition de la commune, si toutefois cela devenait une nécessité, pour un service quelconque obligatoire.

Dudit

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qui à la suite du renouvellement du C.M. il y a lieu de reconstituer la commission administrative du Bureau d'Aide Sociale.

Bureau d'Aide Sociale
Renouvellement des Délégués

Le C.M., après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la presque totalité des délégués désignés: pour la section de Meymaux: Delage et Mottel & Section de Beauregard. Mottel Marc et Morion Pierre. Décide en outre de désigner un délégué suppléant, M. Pencil A.

Dudit

Seance du 27 mai 1965 - C.M. Convie

Monsieur le Maire communique au Conseil la circulaire de M. le Préfet en date du 20 mai 1965, relative à l'Allocation Familiale allouée à la commune pour l'année 1965, qui s'élève à la somme de 846,00, décomptée comme suit, 47 deus, et 18,00 cfs.

Caisse Départementale scolaire
Programme 1964-65

Il expose le programme établi par la commission en vue de l'utilisation de ces crédits.

Approuvé le 22 juillet 1965

- I° Remboursement des annuités d'impôts pour la construction des écoles à Beauregard- 1673,59
- II° Matériel collectif, jeu d'enfants 82,52
- III° "Abonnement de l'éducation Nationale" 49,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme présenté par la commission

Dudit

le 8 mai 1965 - C.M. complet

Monsieur le Maire expose au Conseil, qu'il y a lieu de revoir le salaire du cantonnier communal.

Salaire
2 exemplaires
du 10/10/65

Courte
de

Classé
classé
" "

Salaires du cantonnier
 2 employés cyclo 6 3-5
 approuvé le 19 juin 65

travailleurs municipaux à la journée, moyennant 20 journées par mois et à raison de 8 heures par jour. Il propose que son salaire soit porté à 22,00 par jour, salaire réclamé par ce dernier.
 Le C. M. après en avoir délibéré,
 accepte le salaire demandé par ce salaire, et ce à compter du 14 mai 1965.

Suivent les signatures,

Le Maire M. Pelley.
 Mottet G. Charasse
 Mottet G. Charasse
 Pelley
 Pelley
 Pelley

Seance du 27 juin 1965

P^ran nul neuf cent soixante cinq, le 27 juin à 10 heures
 Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la Présidence de M. Pelley, Maire,
 Etant présents: Mottet M., Charasse H., Delage, Mottet G., Charasse Louis, Puch, Morion, Charasse et Boyon et Morion
 Le Conseil Municipal,

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 1964, le détail des déjeuns effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 1964.

Considérant que les opérations paraissent régulières, Délibère:

Compte de gestion de 1964

1^o - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 1964 au 31 décembre 1964, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des soldes figurant au compte à la clôture de l'exercice.

Soldes au début de la gestion		Opération cumulées au cours de gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit
2.210 045,11	2.160 555,95	230 252,95	232 821,59	2.331 476,68	2.254 557,25
8 312 84	21452,21	44 086,48	58 534,20	6751,20	34 338,29
55.073,62		369 675,11	356 945,21	68503,32	
	91 422,41	122 459,01	118 872,45		87 535,85
2273 431,57	2273 431,57	766 473,55	766 473,55	2406 731,40	2406 731,40

2^o - Statuant sur l'élaboration du budget de 1964, arrête comme suit, les

Classe 4-2
 Classe 4
 " 5
 " 6-7-8
 Cotang -

résultats totaux des différentes sections budgétaires annexes -

Section Ordinaire
" extraordinaire
Total -

Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
Déficits	Excédents	mandats émis	titres émis	Déficits excès	Excédents
	91422,41	122459,01	118.872,45		87835,85
49488,15		114741,42	117.310,15	46919,42	
49488,15	91422,41	237200,43	236182,61	46919,42	87835,85

achat d'une faucheuse des Chemins de la Vallée de St-Jacques

Plaçant sur les valeurs inactives, arrêté les opérations comme suit.
 Total des soldes rejus au début de la gestion = 128,00
 Total des opérations constatées au cours de la gestion + 44,00
 Total des soldes à la clôture de la gestion 172,00

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1964 par le Receveur n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part -

Du dit

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter les budgets primitifs et complémentaires de l'exercice 1964, les autorisations qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les ordonnances de titres de recettes et des mandats, le compte d'administration dressé par le Maire, accompagné du compte de gestion du Receveur.

Compte Administratif exercice 1964

Considérant que M. Bellay, Maire a normalement administré pendant le cours de l'exercice 1964, les finances de la commune, en fournissant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, ou utiles, propose de fixer comme suit, les résultats des différentes sections budgétaires et de budgets annexes.

Projet de...
pendant...
me du...
Demande...
2500...
Crédit...
Dossier...
le 23...
de l'assemblée...
le 20 sept

Section Ordinaire
" extraordinaire
Total -

Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
Déficits	Excédents	mandats émis	titres émis	Déficits	Excédents
	91422,41	122459,01	118.872,45		87835,85
49488,15		114.741,42	117.310,15	46919,42	
49488,15	91422,41	237200,43	236182,61	46919,42	87835,85

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration, reconnue à son examen.
 Déclare toutes les opérations de l'exercice 1964 définitivement closes et closes annulées -

Du dit

Monsieur le Maire, informe le Conseil, que la commission des travaux, en accord avec le cantonnier, propose d'acquiescer une motofaucheuse pour permettre à ce service de faucher les bords des bouquets et talus des chemins communaux et vicinaux, en soulignant que cet appareil permettant de tenir les côtés des chemins plus propres et désinfectés.

Corbillon...
Approbation...
le 20

del'aprecie
Expendants
87835,85
87835,85
ne suit.
8,00
4,00
2,00
Recevoir
5 punitif
beut, 4
reame de
né par de
lié' peu-
journai-
dejauses
diffé-
d. P.veser
dacta
35,85
55,85
examur.
aulos
commis-
equier
berles
en
les

Debat d'une moto-
faucheuse pour entretien
des chemins.
M. à Valence le 11 juillet 1965
de l'él. de Beauverd

Le C. M., après en avoir délibéré,
Considérant que la longueur des chemins communaux et Beauverd me
permet pas au cantonnier de tenir devagés les à côtés des dits chemins, qu'une
motofaucheuse serait de toute nécessité, est d'accord pour l'achat de ce
matériel de voirie, autorise M. Le Maire d'en passer commande, et
demande de prévoir les crédits nécessaires au ~~dit~~ achat, au budget
complémentaire.

Dudit

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal d'un projet
de voirie rurale dans la commune de Beauverd-daut.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux
dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil et dont le devis s'élève à la
somme de :

Le C. M., après avoir entendu l'exposé du Président et après échange de vues :
Prenant en considération et approuve le projet qui lui est présenté, après
accord du Comité Rural,

1^o Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face
aux dépenses du projet :
Montant du devis : 11.000,00
Subvention de l'état, en capital = 3.600,00
Prélevement sur les ressources générales du budget = 4.900,00 } 8.500,00
Et décide de demander à la Caisse Nationale de crédit
Agricole, par l'intermédiaire de la Caisse Régionale de Crédit
Agricole Mutual de Valence, un prêt de 2.500,00
au taux de 3% remboursable en 20 ans

2^o - Considérant que l'amortissement d'un prêt de 2.500
à 3% remboursable en 20 ans s'élève à 11.000,00
gagant au nom de la commune de créer et mettre en recouvre-
ment, en tant que de besoin, les impositions directes nécessaires pour
assurer le paiement de l'amortissement susvisé.

3^o Décide d'autoriser le Maire à négocier ledit prêt aux conditions
ci-dessus fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir.

Dudit

6 juillet 1965
M. Le Maire rappelle au C. M. la délibération en
date du 25 avril 1964, décidant l'achat en commun d'un carilland
automobile par les communes d'Hostun, Eymeray, Beauverd-Boul
Jaillans, La Beaume d'Hostun, et la convention passée le 10 mars
1965 avec M. Dreveton André, concessionnaire.
Il informe le C. que M. Dreveton se voit sans l'obligation

Projet de travaux d'équi-
pement Rural - program.
me du Comité Rural
Demande de prêt de
2.500,00 à la Caisse de
Crédit Agricole.
Comité agricole Comité Rural
le 29-6-1965
Délibération approuvée à Valence
le 20 septembre 1965

Carilland Intercommunal
Approbation d'une nouvelle
Convention
Vu et approuvé à Valence
le 26 juillet 1965

de cesser son service pour saison de sante'. Il donne lecture d'un projet de convention qui sera passée entre les cinq communes sus-visées et M. Bertrand Georges, nouveau concensoinnaire proposé par M. le Maire d'Hostun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de confier le service du corbillard à M. Bertrand Georges d'Hostun. Approuve la nouvelle convention dans tous ses détails et autorise M. le Maire d'Hostun à la signer. Le Maire

Abregon G. Blais G. Mottet M. Champey H. Belley P. Peuch Paul André Charasson

Séance du 29 juillet 1965

L'an mil neuf cent soixante cinq le 29 juillet à 20h 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. Belley. Maire, étaient présents, Mottet M., Champey H., Mottet G., Champey P., Delaye, Peuch et Charasson.

M. le Maire communique au Conseil le ^{nomination} ~~arrêté~~ ^{de} ~~emploi~~ de M. le Belle Franica pour le poste de sommier civil à Beaumeyard, poste devenu vacant par le fait du décès de M. Belle Franica, son père,

Le C. M., considérant que M. le Belle auroit déjà ce service en remplacement de son père malade depuis quelques mois déjà, est d'accord pour confier cet emploi à M. le Belle Franica, dans les mêmes conditions que son prédécesseur, et ce à compter du 13 juillet 1965. ainsi qu'il a été délibéré en date du 22 décembre 1964, s.p.A. = 240.00 p.m.

Dudit

11 septembre - Monsieur le Maire communique au Conseil le ^{circulaire} ~~arrêté~~ de Monsieur le Préfet de la Drome en date du 7 septembre 1965, relative à la révision des listes électorales, en vue des prochaines élections départementales et demande de désigner les délégués:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne:
Délégués chargés de dresser le tableau récapitulatif:
Section de Meymaur: Champey H., Section de Beaumeyard: Mottet M.
Commission chargée de juger les réclamations:
Section de Meymaur: M. Mottet et Peuch.
" de Beaumeyard: M. Moreon et Charasson

Abregon G. Blais G. Mottet M. Champey H. Belley P. Peuch Paul André Charasson Le Maire M. Belley

Désignation d'un sommier civil à Beaumeyard - Vu et approuvé à Valence le 19 août 1965

Révision des listes électorales.

exécuté le 14-9-65 Vu à Valence le 30-9-65

Nomme secrétaire Classement Typ nombre Travail Vu et Valence

Rapport Baldu approuvé à Valence

Seance du 18 septembre 1965

L'ordre du jour comprend vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Bellefleur, Maire
étaient présents: Delage, Chaumy H., Mottelet J., Morlas, Chaumy P., Pouch, Mottelet M., Morion et Joyon.

Monsieur le Maire expose au Conseil, que par arrêté en date du 13 septembre 1965, il a nommé sur sa demande, M^{lle} Maret Secrétaire de Maire, au titre de stagiaire, à compter du 1^{er} octobre 1965, date à laquelle, M. Poutreau a été admis à faire valoir ses droits à la retraite. Exercant la profession de comptable, M^{lle} Maret prépare actuellement le concours de secrétaire de Maire, et possède des aptitudes suffisantes pour assumer cette fonction.

Il demande au Conseil de fixer son classement indiciaire et la durée de travail par semaine, en précisant qu'il est prévu, que M^{lle} Maret assurera également le secrétariat de la Maire de la commune de Jalloux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré;

Nomination d'une secrétaire de Maire

Classement indiciaire. Fixation du nombre d'heures de travail par semaine

ajouté Préf. n° 22-9

Vu et Approuvé le 20 Oct. 1965

1^{re}. Fixe la durée de travail à 23 heures par semaine, étant entendu, que celle-ci continuera à faire comme par le passé, une semaine par semaine à la section de Beauregard.

2^e. M^{lle} Maret sera rémunérée sur la base du 4^e échelon, dont le salaire a été fixé par le décret n° 22 du 15 décembre 1964 à compter du 1^{er} 10-65 et d'après le barème Officiel des Recueils des Actes Administratifs, la durée de travail dans chaque commune, fixant la rémunération du personnel des Collectivités Locales. soit = 6.447, x 23 la somme de 148.281,50 par an. Calcul fait d'après les indices et sur la base des heures de travail fixées dans les communes soit 23h pour Beauregard B^e.

3^e. Il est entendu que le logement sera assuré à M^{lle} Maret logement contigu à la salle de la Maire à Maymas

Du dit

M. le Maire communique au Conseil, le recueil des Actes Administratifs n° 16 du 15 septembre 1965, relatif à la rémunération du personnel des collectivités locales d'après les nouveaux indices.

Le C.M. après en avoir délibéré,

est d'accord pour le rajustement du traitement du secrétaire, d'après les nouveaux barèmes, à compter du 1^{er} avril 1965, au 7^e échelon, calculés sur l'indice 329, à raison de 25 heures de travail hebdomadaire, soit = $\frac{14.427,00 \times 25}{45} = 8.015,00$ par an

Rajustement du salaire du secrétaire

approuvé le 30 septembre à Valence

d'un visées et Maire
à Motin
mise
Audi
20
salle
tted G.
ation
emploi de
ypard,
s, son
ice en
t d'acuso.
les mms
1965
0.00 par an
raire
65,
me

D u d i t

Le C. M. après en avoir délibéré,
Accorde et renouvelle les subventions servies par
la Commune aux divers Organismes pour l'année 1965.

Savoir :

Subventions diverses	Caisse des écoles	700,00
	St ^e de Chasse " La Diane de Beauregard "	120,00
	" " " La St ^e Hubert de Allegmans "	120,00
	L'Association des Maîtres du Canton de Bg Peage	50,00
Vu Valence 29-10-65	L'Institut Pasteur à Lyon	10,00
	Centre Anticancéreux, Leon Berard à Lyon	20,00
	St ^e de Secours Mutuels des Agents du Trésor	5,00
	" " " " des Ponts et Chaussées	5,00
	Total.	1.030,00

D u d i t

M. Bouillanne désigné conformément l'article
53 de la loi du 5 Avril 1884, remplit les fonctions de Secrétaire.

M. le Maire expose au C. M. qu'un arrêté
interministériel du 6 Décembre 1946, complété par l'arrêté
interministériel du 6 juillet 1956, a autorisé l'attribution
aux Receveurs Municipaux d'une indemnité spéciale
et annuelle de gestion.

Cette indemnité devant faire l'objet d'une
révision triennale, le Maire propose qu'il soit procédé
à cette révision et que l'indemnité au nouveau taux qui
en résultera soit payée à M. le Percepteur Receveur
Municipal à compter du 1^{er} Janvier 1965.

Le C. M. approuve la proposition de M. le
Maire et décide que les crédits nécessaires sont ouverts au
budget primitif de 1965.

D u d i t

M. le Maire demande au C. M., d'approuver le
virement de crédit, pour les travaux effectués à l'école de
Allegmans, article 2319 à l'article 2311 de la somme de
3.534,31.

Virement de crédit

exp. le 4. 10. 65

Vu et approuvé à Valence

le 9. Nov. 1965

D u d i t

M. le Maire expose au Conseil que la commune
de Beauregard Barret, n'était pas prévue dans le programme
de ramassage des élèves, établi par M. l'Inspecteur d'Académie

Ramassa
Elèves d
exp. le
vu et app

Indem
du Ma
exp. l
approuv

Congés
Grecs
exp. l
vu et a
g. Barret

s par
00,00
20,00
20,00
50,00
0,00
0,00
5,00
5,00
0,00

Ramassage scolaire
Elèves du CES.

exp. le 30-11-65
vu et approuvé le 22-12-65

article
certains.
ti
ité
ution
le

une
de
ui
le
ue
le
de
le

Indemnité de fonction
du Maire et Adjoint
exp. le 4-12-65.
approuvé le 20-12-65?

me
me
adémie.

Il propose de charger un parent d'élèves pour effectuer ce ramassage. Le matin pour conduire les enfants au passage du car, assurant le service régulier à la station ariet Pécherot et le soir le même trajet pour la rentrée. L'itinéraire de ramassage représente 16 kms par jour.

Après un sondage auprès des Parents d'élèves intéressés, M. le Maire souligne que ceux-ci accepteraient un dédommagement des frais moyennant 0,50 le km. x 16 = 8,00 par jour et demande au Conseil de délibérer sur ces propositions.

Le C. M. après en avoir délibéré, Considérant que renseignements pris, pris d'une Entreprise de Taxi. Le coût de ce ramassage, en suivant l'itinéraire prévu, serait de 25 à 30 frs. par jour. Accepte l'indemnité de frais proposée par M. le Maire et acceptée par les intéressés, soit un secours accordé individuellement à chaque famille.

Vote les crédits nécessaires pour le 1^{er} Trim. 65 scolaire, soit pour les mois d'Octobre, Novembre, Décembre: 53 jours à 8.00 = 472,00

Demande que ces crédits soient prélevés sur l'article 669, dépenses imprévues.

D u d i t

Après avoir pris connaissance de la Revue des Communes n° 10 d'Octobre 1965, relatif aux nouveaux taux de l'indemnité de fonction des Maires et Adjoint.

Le C. M. après en avoir délibéré, Fixe cette indemnité suivant les indices mentionnés.

Pour le Maire à compter du	1 ^{er} Avril 65	1.316
"	1 ^{er} Octobre 65	1.341
Pour l'Adjoint	1 ^{er} Avril 65	658
"	1 ^{er} Octobre 65	671

D u d i t

M. le Maire rappelle au C. M., que les Gerants de Cabine Téléphonique ne peuvent s'absenter, même le Dimanche matin et de ce fait ne peuvent prendre de congés payés, il propose que ceux-ci leur soient payés.

Le C. M. après en avoir délibéré, est d'accord pour payer aux gerants de cabine téléph., 15 jours de congés aux taux de 1,80 par jour.

gcharais
Morenon
Paul Gode
Le Maire
18 Beller

Séance du 4 Janvier 1966

L'an mil neuf cent soixante six le quatre janvier à vingt heures trente, le C.M. régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Belley Maire,

Étaient présents : Mottet M., Champey H., Mottet G., Delage A., Champey d., Matus d., Penel, Moreon, Doyon, Charasson.

virements de crédits
approuvi le 7.2.66

M. le Maire, demande au C.M. d'approuver le transfert de crédit pour l'achat d'un citerne à mazout de l'article 64 au 2142 pour 283,00. Pour les travaux exécutés sur le chemin de la jonchée de l'article 64 au 231 pour une somme de 1.936,41. demande acceptée.

Dudit

virements de crédits
approuvi le 8-2-66

M. le Maire, demande au C.M. d'approuver le transfert de crédit pour l'achat d'un poêle aux écoles de Beauregard de l'article 64 au 2142 pour une somme de 865,29

Dudit.

M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à la suite du départ de M. Belle Camille, garde Champêtre, le logement qu'il occupait est disponible.

location d'un
logement communal
à Beauregard
approuvi le 11.2.66

Il informe ~~par~~ le Conseil, que Mme Veuve Argoud, demande à louer cet immeuble.

Le C.M. après en avoir délibéré.

Accepte la proposition,

Autorise M. le Maire à établir et à signer un bail avec le demandeur, propose de fixer le prix de location à cent francs par mois.

M. Belley Maire
Mottet G.
Charasson
Moreon
Doyon
Penel

Séance du 3 Février 1966

L'an mil neuf cent soixante six le trois Février à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, au complet, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Belley Maire.

M. le Maire, informe le C.M. du départ de M. Belle